

Rendez-vous au forum de lancement !

Date et lieu : **lundi 6 avril 2009**
2 sessions : 10h00- 12h00 / 14h-16h
Accueil des participants à partir de 9h15 pour le matin et de 13h15 pour l'après-midi.
L'ONDE – ESPACE CULTUREL
8 bis avenue Louis Breguet
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Les référents du projet

Catherine Marchal, Chargée de mission à la Direction de l'Autonomie du Conseil général
cmarchal@yvelines.fr 01 39 07 75 87

Sara Degen, Chargée de mission à la Direction de l'Autonomie du Conseil général
sdegen@yvelines.fr 01 39 07 74 47

Lise Burgade, cabinet Bernard Brunhes Consultants - BPI
lise.burgade@groupe-bpi.com 06 14 62 55 49

Coupon à remplir pour participer au forum

NOM et prénom :

Tél :

Courriel :

ORGANISME :

FONCTION :

Participera à la session : le matin l'après-midi

Merci de retourner ce coupon par fax ou courrier à l'adresse ci-dessous, ou de nous envoyer ces informations par email à : cmarchal@yvelines.fr et sdegen@yvelines.fr en précisant dans l'objet du mail : Forum de lancement

ADRESSE : Conseil Général des Yvelines
Direction de l'Autonomie – Pôle Expertise
2 place André Mignot
78012 Versailles Cedex

FAX : 01 39 07 88 64



www.yvelines.fr

Au sommaire

L'édito p.1

Pourquoi un schéma de 3ème génération? p.2

Un schéma qui mettra l'accent sur la transversalité p.2

Une démarche ouverte et participative p.3

Les grandes étapes du projet p.3

Rendez-vous au forum de lancement! p.4

Contacts utiles p.4



Yvelines
Conseil général

Élaboration du Schéma d'organisation sociale et médico-sociale de 3ème génération des Yvelines

Journal Projet numéro 1 – Mars 2009

L'édito

C'est parti !

Les schémas départementaux sont des documents permettant d'orienter et de planifier la politique départementale sur plusieurs années. Le précédent schéma de l'organisation sociale et médico-sociale des Yvelines a servi de fondement à nos actions depuis 2003. Les travaux d'élaboration du schéma de 3ème génération démarrent aujourd'hui !

Ce prochain schéma s'inscrit dans la continuité de l'action départementale menée jusqu'à présent et des efforts consentis par tous les acteurs depuis le précédent exercice. Il va nous permettre de poursuivre le travail engagé et de renforcer nos actions là où cela apparaît nécessaire, dans un contexte réglementaire profondément modifié.

Afin d'être au plus proche des besoins de la population et des territoires, ce nouveau schéma sera élaboré en associant les personnes et les professionnels concernés par les 4 champs de l'action sociale que sont l'aide aux personnes handicapées, l'aide à l'enfance et aux familles, l'aide aux personnes âgées et l'insertion.

La démarche globale vous est présentée ici. Nous vous donnons rendez-vous le **lundi 6 avril 2009** pour le forum de lancement, et vous remercions par avance de votre contribution à ce travail !

Pierre Bédier

Président du Conseil général des Yvelines

Pourquoi un schéma de 3ème génération ?

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a prévu **la réalisation, au moins tous les 5 ans, d'un Schéma Départemental de l'organisation sociale et médico-sociale.**

Ce schéma doit remplir 5 objectifs :

- **Apprécier les besoins sociaux et médico-sociaux de la population** du département (leur nature, leur niveau et leur évolution)
- **Établir un bilan de l'offre** sociale et médico-sociale existante, en termes qualitatifs et quantitatifs
- **Déterminer les objectifs et les perspectives de développement de cette offre**, notamment ceux nécessitant de créer, transformer ou supprimer des établissements et services
- **Préciser le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et services** (y compris de santé) afin de répondre au mieux aux besoins de la population
- **Définir les critères d'évaluation des actions** mises en oeuvre

En 2003, le schéma de 2ème génération avait vu le jour : il abordait l'ensemble des interventions sociales avec une méthodologie commune, fondée sur une approche territorialisée, concertée et partenariale, et la priorité donnée à la parole des usagers et des acteurs du terrain. **Le schéma de 3ème génération permettra à son tour de définir les orientations qui guideront notre action dans les 5 années à venir.**

Un schéma qui mettra l'accent sur la transversalité

La méthode retenue pour élaborer le schéma de 3ème génération doit permettre d'explorer au maximum les apports potentiels de la transversalité. Le travail s'effectuera de façon simultanée pour les 4 volets :



Les travaux des 4 volets ne seront pas menés de façon hermétique. Au contraire, les échanges et les participations « croisées » aux travaux des différents volets seront encouragés.

Une démarche ouverte et participative

Le Conseil général a souhaité renouveler l'expérience réussie du précédent schéma : il a donc adopté pour ce nouveau schéma une démarche concertée, partenariale et participative.

Il s'est adjoint les services d'un cabinet spécialisé (Bernard Brunhes Consultants – BPI) afin d'associer tous les acteurs du secteur et de garantir l'objectivité des travaux.



Les grandes étapes du projet

La méthode adoptée est globalement similaire pour les 4 volets et peut être résumée ainsi :

- ◆ Étape 1 : **Réalisation d'un bilan** qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre du schéma précédent et réalisation d'enquêtes auprès de la population
- ◆ Étape 2 : Présentation du bilan et des thèmes proposés pour les groupes de travail lors d'un **forum de lancement**, le **lundi 6 avril 2009**
- ◆ Étape 3 : **Réunion des groupes de travail** au printemps, débouchant sur des propositions de fiches actions
- ◆ Étape 4 : **Rédaction du schéma** pendant l'été 2009 et journée de présentation en septembre 2009

Et tout au long du projet :

- ◆ La possibilité de **soumettre des propositions sur le site Internet du Conseil général**, qui s'engage à ce que les contributions soient soulevées en groupe de travail
- ◆ **Des nouvelles de l'avancée des travaux à travers les éditions du Journal Projet**
- ◆ **La réunion régulière des instances de suivi du projet qui associe le Conseil général et ses partenaires** et qui valident les différentes étapes et documents intermédiaires

Rendez-vous au forum de lancement !

Date et lieu : **lundi 6 avril 2009**
2 sessions : 10h00- 12h00 / 14h-16h
Accueil des participants à partir de 9h15 pour le matin et de 13h15 pour l'après-midi.
L'ONDE – ESPACE CULTUREL
8 bis avenue Louis Breguet
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Les référents du projet

Catherine Marchal, Chargée de mission à la Direction de l'Autonomie du Conseil général
cmarchal@yvelines.fr 01 39 07 75 87

Sara Degen, Chargée de mission à la Direction de l'Autonomie du Conseil général
sdegen@yvelines.fr 01 39 07 74 47

Lise Burgade, cabinet Bernard Brunhes Consultants - BPI
lise.burgade@groupe-bpi.com 06 14 62 55 49

Coupon à remplir pour participer au forum

NOM et prénom :

Tél :

Courriel :

ORGANISME :

FONCTION :

Participera à la session : le matin l'après-midi

Merci de retourner ce coupon par fax ou courrier à l'adresse ci-dessous, ou de nous envoyer ces informations par email à : cmarchal@yvelines.fr et sdegen@yvelines.fr en précisant dans l'objet du mail : Forum de lancement

ADRESSE : Conseil Général des Yvelines
Direction de l'Autonomie – Pôle Expertise
2 place André Mignot
78012 Versailles Cedex

FAX : 01 39 07 88 64



www.yvelines.fr

Au sommaire

L'édito p.1

Pourquoi un schéma de 3ème génération? p.2

Un schéma qui mettra l'accent sur la transversalité p.2

Une démarche ouverte et participative p.3

Les grandes étapes du projet p.3

Rendez-vous au forum de lancement! p.4

Contacts utiles p.4



Yvelines
Conseil général

Élaboration du Schéma d'organisation sociale et médico-sociale de 3ème génération des Yvelines

Journal Projet numéro 1 – Mars 2009

L'édito

C'est parti !

Les schémas départementaux sont des documents permettant d'orienter et de planifier la politique départementale sur plusieurs années. Le précédent schéma de l'organisation sociale et médico-sociale des Yvelines a servi de fondement à nos actions depuis 2003. Les travaux d'élaboration du schéma de 3ème génération démarrent aujourd'hui !

Ce prochain schéma s'inscrit dans la continuité de l'action départementale menée jusqu'à présent et des efforts consentis par tous les acteurs depuis le précédent exercice. Il va nous permettre de poursuivre le travail engagé et de renforcer nos actions là où cela apparaît nécessaire, dans un contexte réglementaire profondément modifié.

Afin d'être au plus proche des besoins de la population et des territoires, ce nouveau schéma sera élaboré en associant les personnes et les professionnels concernés par les 4 champs de l'action sociale que sont l'aide aux personnes handicapées, l'aide à l'enfance et aux familles, l'aide aux personnes âgées et l'insertion.

La démarche globale vous est présentée ici. Nous vous donnons rendez-vous le **lundi 6 avril 2009** pour le forum de lancement, et vous remercions par avance de votre contribution à ce travail !

Pierre Bédier

Président du Conseil général des Yvelines

Pourquoi un schéma de 3ème génération ?

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a prévu **la réalisation, au moins tous les 5 ans, d'un Schéma Départemental de l'organisation sociale et médico-sociale.**

Ce schéma doit remplir 5 objectifs :

- **Apprécier les besoins sociaux et médico-sociaux de la population** du département (leur nature, leur niveau et leur évolution)
- **Établir un bilan de l'offre** sociale et médico-sociale existante, en termes qualitatifs et quantitatifs
- **Déterminer les objectifs et les perspectives de développement de cette offre**, notamment ceux nécessitant de créer, transformer ou supprimer des établissements et services
- **Préciser le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et services** (y compris de santé) afin de répondre au mieux aux besoins de la population
- **Définir les critères d'évaluation des actions** mises en oeuvre

En 2003, le schéma de 2ème génération avait vu le jour : il abordait l'ensemble des interventions sociales avec une méthodologie commune, fondée sur une approche territorialisée, concertée et partenariale, et la priorité donnée à la parole des usagers et des acteurs du terrain. **Le schéma de 3ème génération permettra à son tour de définir les orientations qui guideront notre action dans les 5 années à venir.**

Un schéma qui mettra l'accent sur la transversalité

La méthode retenue pour élaborer le schéma de 3ème génération doit permettre d'explorer au maximum les apports potentiels de la transversalité. Le travail s'effectuera de façon simultanée pour les 4 volets :



Les travaux des 4 volets ne seront pas menés de façon hermétique. Au contraire, les échanges et les participations « croisées » aux travaux des différents volets seront encouragés.

Une démarche ouverte et participative

Le Conseil général a souhaité renouveler l'expérience réussie du précédent schéma : il a donc adopté pour ce nouveau schéma une démarche concertée, partenariale et participative.

Il s'est adjoint les services d'un cabinet spécialisé (Bernard Brunhes Consultants – BPI) afin d'associer tous les acteurs du secteur et de garantir l'objectivité des travaux.



Les grandes étapes du projet

La méthode adoptée est globalement similaire pour les 4 volets et peut être résumée ainsi :

- ◆ Étape 1 : **Réalisation d'un bilan** qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre du schéma précédent et réalisation d'enquêtes auprès de la population
- ◆ Étape 2 : Présentation du bilan et des thèmes proposés pour les groupes de travail lors d'un **forum de lancement**, le **lundi 6 avril 2009**
- ◆ Étape 3 : **Réunion des groupes de travail** au printemps, débouchant sur des propositions de fiches actions
- ◆ Étape 4 : **Rédaction du schéma** pendant l'été 2009 et journée de présentation en septembre 2009

Et tout au long du projet :

- ◆ La possibilité de **soumettre des propositions sur le site Internet du Conseil général**, qui s'engage à ce que les contributions soient soulevées en groupe de travail
- ◆ **Des nouvelles de l'avancée des travaux à travers les éditions du Journal Projet**
- ◆ **La réunion régulière des instances de suivi du projet qui associe le Conseil général et ses partenaires** et qui valident les différentes étapes et documents intermédiaires